

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Décision du 5 mai 2020
portant attribution des échelons exceptionnels du grade de lieutenant-colonel

NOR : INTJ2010468S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu le décret n° 2012-1456 du 24 décembre 2012 modifié portant statut particulier des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale,

Décide :

Article 1^{er}

Sont admis au 1^{er} échelon exceptionnel de leur grade les lieutenants-colonels désignés ci-après :

A compter du 1^{er} janvier 2020

		NIGEND
Duprat	Jean	170694
Loisier	Jean-Marie	150493
Oudin	François	204318

A compter du 1^{er} mars 2020

		NIGEND
Barrué	Laurent	154228
Cloup	Pierre	177185
Delaval	René	131638

A compter du 1^{er} mai 2020

		NIGEND
Germe	Renald	157639
Gojard	Christian	162289
Vauthier	Pascal	135198

A compter du 1^{er} juin 2020

		NIGEND
Chauvin	Benoît	177184
Dangoise	Olivier	128398

A compter du 1^{er} septembre 2020

		NIGEND
Debeaune	Franck	132665
Favaretto	Christian	138058
Jaffré	Jean-Marc	159704
Le Gall	Laurent	158245

Article 2

Sont admis au 2^{ème} échelon exceptionnel de leur grade les lieutenants-colonels désignés ci-après :

A compter du 1^{er} janvier 2020

		NIGEND
Labourel	Thibaut	154609
Laffont	Raymond	118317
Le Blay	Laurent	146586

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 mai 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,
A. De Oliveira*